

## Notes pour une compréhension des phénomènes migratoires.

Assemblée citoyenne FdG 92320 « Comprendre les migrations » 19/03/16.

### De qui parle-t-on ?

**Migrant (immigrant, émigrant) international** : Terme générique sans statut juridique, il désigne toute personne qui quitte volontairement son pays, quelles qu'en soient les raisons, pour aller vivre de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel elle n'est pas née.

**Migrer est un droit universel** : Les migrants « économiques » ou « climatiques », les travailleurs migrants, etc., ceux qu'aucun statut particulier ne protège, possèdent les droits que leur confère la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (article 13). En mer toute personne doit être secourue, à terre chacun doit être traité dans la dignité, dans le respect de ses droits.

**Déplacé interne** : Personne forcée ou contrainte de quitter son lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et qui n'a pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat [ONU].

**Immigré** : Résident né étranger à l'étranger [INSEE] ; en France 30 % des immigrés ont la nationalité française.

**Demandeur d'asile** : Personne qui a quitté son pays d'origine et souhaite obtenir le statut de réfugié.

**Réfugié** : Toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou ne veut, du fait de cette crainte, se réclamer de la protection de ce pays [convention de Genève du 28/07/51 dont la France est signataire].

**Le droit d'asile distingue** : l'asile des réfugiés relevant du mandat du Haut-Commissariat des réfugiés des Nations unies (HCR), l'asile des réfugiés au sens de la convention de Genève, l'asile constitutionnel (l'article 53-1 autorise tout motif), l'asile au titre de l'unité de la famille, de la protection subsidiaire, de la protection temporaire ou les asiles discrétionnaire et de fait.

### Migration en Europe : qui sont-ils ?

En 2013, sur 3,4 millions d'immigrants dans les pays de l'Union Européenne (28 membres), seuls 1,4 millions n'avaient pas de nationalité européenne : les mouvements de population restent à 60 % intra-européens (entre les 48 pays du continent). La même année 2,8 millions d'individus ont quitté les pays de l'UE, pour un bilan net de + 0,6 million (0,1 % de la population).

Les immigrés dans l'Union européenne sont issus essentiellement d'autres pays européens (37 %), d'Afrique (25 %), d'Asie (21 %) et d'Amérique (16 %). Ils sont en moyenne plus jeunes et plus diplômés que les populations locales. Ce ne sont pas les plus pauvres qui entreprennent un voyage risqué depuis le tiers monde, car ils ne pourraient pas le financer.

### Combien sont-ils ?

En 2013, l'OCDE recense 740 millions de déplacés internes et 232 millions de migrants internationaux dans le monde. Parmi ces derniers :

- 136 M vivent dans le Nord : 82M viennent du Sud et 54 M d'un autre pays du nord. L'UE en accueille 9,4% ;
- 96 M vivent dans le Sud : 82 M viennent d'un autre pays du sud et 14 M viennent d'un pays du nord.

En 65 ans, les migrants sont passés de 2,9 à 3,2 % de la population mondiale : une augmentation dérisoire.

Les migrants internationaux d'Europe et du Bassin méditerranéen représentent 60 millions de personnes, dont la majorité (70 %) se trouve dans les pays limitrophes du leur.

Le flux actuel de migrants vers l'Europe de l'Ouest (600 000 personnes) est équivalent à celui qui a fait suite à la seconde guerre mondiale, sans plus. En 2014, 5 % de la population du Kosovo (360 000 personnes) avaient émigré

pour des raisons économiques. On reste aujourd'hui sur des chiffres comparables à ceux des guerres liées à l'éclatement de la Yougoslavie dans les années 90.

## Pourquoi émigrent-ils ?

Par simple volonté pour une minorité, par déplacement climatique (dégradation des conditions d'élevage et de culture), regroupement familial ou nécessité économique pour la plupart, et conjoncturellement à cause des guerres et des persécutions.

Actuellement, le désastre opérant dans certains pays d'Afrique et au Moyen Orient, les séquelles des interventions armées inconsidérées et le vide politique qui a été instauré dans certains pays provoquent des déplacements massifs de populations.

Les mouvements migratoires vers l'Europe sont plus ou moins amplifiés selon les politiques conjoncturelles des Etats accueillant massivement des populations déplacées (ouverture/fermeture des frontières turques par exemple).

## L'immigration en France : le mythe de la déferlante

La population immigrée représente 5,8 millions, dont 1,7 millions ont la nationalité française. Les immigrés en France sont pour 46% des ressortissants de l'Union européenne, 30% d'Afrique, 14% d'Asie (Enquête INSEE nov. 2014). 60% sont titulaires d'un diplôme au moins équivalent au BEPC, 25 % d'un diplôme d'études supérieures. Et le solde migratoire (immigrés moins émigrés) reste très faible, à 45 000 (15 % de l'accroissement de la population).

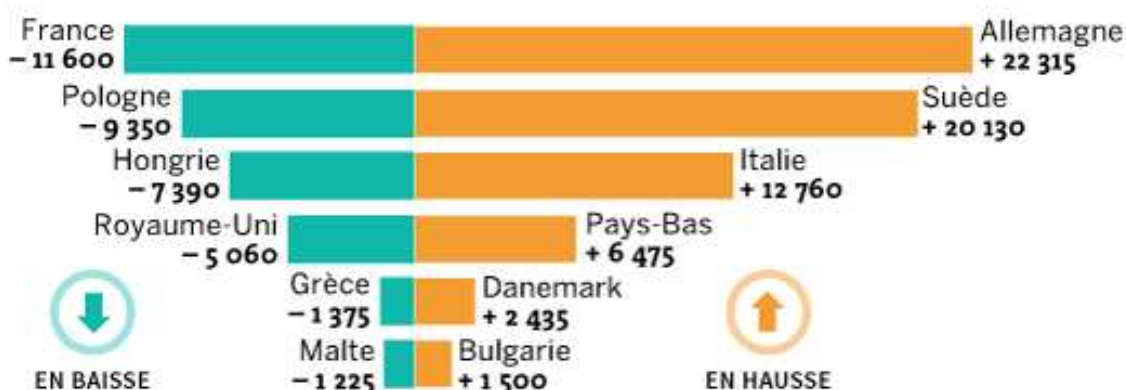
La population immigrée en situation irrégulière est estimée par le Ministère de l'Intérieur autour de 300 000 en France (0,5 % de la population), sans changement depuis un demi-siècle.

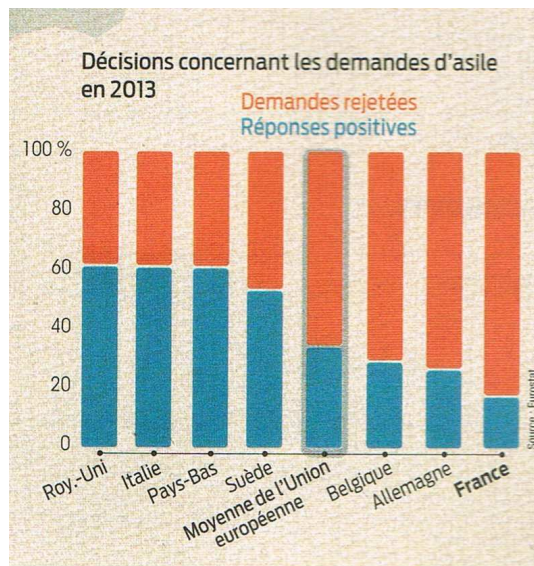
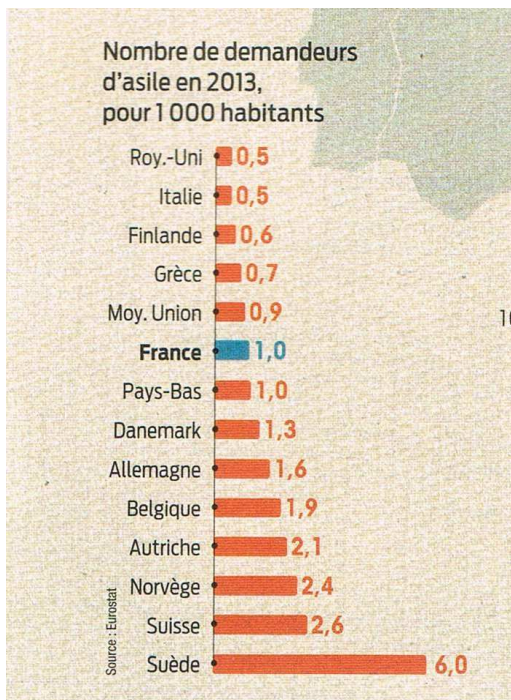
L'Allemagne accueille deux fois plus d'immigrés que la France pour une population seulement 23 % supérieure.

La France est loin d'être un pays accueillant, ni une destination particulièrement désirée par les demandeurs d'asile (voir les tableaux comparatifs). Elle a accueilli moins de 6000 immigrés syriens sur 348 000 présents en Europe.

Depuis un an, l'Europe a vu arriver 600 000 demandeurs d'asile (1 % du total mondial), la France 60 000 (1 % de ce 1 %), ce qui représente moins de 1 demandeur pour 1000 habitants (environ 20% obtiennent le statut de réfugié) alors que le Liban en accueille 1,1 millions (25 % de sa population).

## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES DEMANDES D'ASILE ENTRE 2014 ET 2013, POUR LES NEUFS PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE





## Qui contrôle quoi à nos portes ?

L'Europe est un château fort, protégé par FRONTEX, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, créée en 2005. Elle fait partie d'un dispositif général d'externalisation de l'asile et de délégation aux pays-tiers à l'Union européenne du contrôle, de la rétention et de l'expulsion des migrants (*Jean Ziegler*). Des accords bilatéraux permettent à Frontex de passer outre le droit international et de patrouiller dans les eaux territoriales des pays-tiers, le long des côtes mauritaniennes et sénégalaises.

Une deuxième enceinte est constituée par les frontières à contrôles renforcés qui entoure l'espace Schengen, en principe de libre circulation, où l'immigré doit être « géré » par le premier pays où il met le pied (directive de Dublin) ce qui permet de renvoyer le demandeur d'asile vers la périphérie.

Et au centre du dispositif fonctionnent comme des « donjons » temporaires les pays qui suspendent la libre circulation des personnes au gré des circonstances politiques.

Depuis 2000, 31 000 personnes ont péri en tentant de rejoindre l'Europe, aujourd'hui il en meurt en moyenne dix par jour à nos portes ! Tant que ne s'ouvriront pas les possibilités légales d'accès à l'Europe, les passeurs se multiplieront, feront prendre de plus en plus de risques aux migrants et continueront de s'enrichir, faisant prospérer l'économie mortifère du passage.

## Qui accueille qui ?

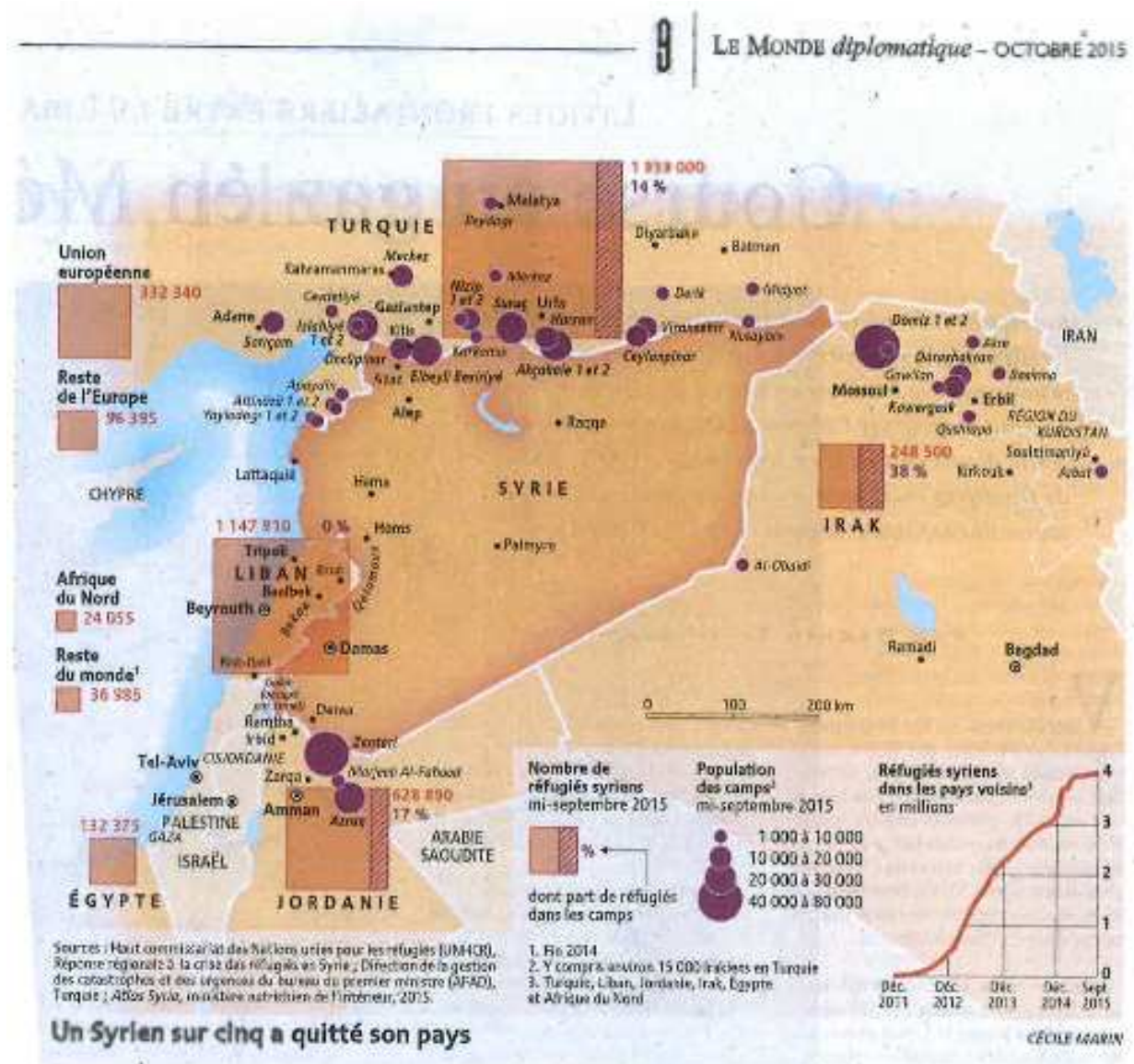
Le pays de plus forte densité d'immigrés étrangers est Monaco : 72 %. Suivent Singapour (41 %), le Luxembourg (35 %) et la Suisse (23 %). Ces immigrés n'ont généralement pas déposé une demande d'asile...

Au Royaume Uni, aucune discrimination ne s'applique aux salariés étrangers qui gagnent plus de 47 000 £ par an (environ 3000 € par mois). Les autres attendent à Calais.

70 % des émigrants s'installent dans les pays limitrophes du leur. Un exemple : les émigrés syriens se trouvent essentiellement dans les pays limitrophes : Turquie, Liban, Jordanie, Irak (voir la carte). Les plus pauvres n'émigrent pas vers l'Europe car, outre qu'ils n'en ont pas le désir, ils n'en ont pas les moyens.



Le Liban (PIB = 48 Mds\$, 4,5 millions hab.) en accueille 1,1 million alors que la France (PIB = 2850 Mds\$, 65 millions hab.) n'en accueille que 6000. Toutes les classes sociales émigrent, les riches qui font flamber les prix de l'immobilier à Beyrouth et ailleurs, les professionnels qui font baisser les salaires, ceux dont la vie est brisée d'une façon ou d'une autre et qui ont besoin d'assistance : le poids sur la société libanaise est décuplé par l'organisation néolibérale de l'économie, et les européens devraient méditer la leçon de fraternité et d'entraide que donne le peuple libanais.



## Fausse solutions et vraies questions

L'amalgame absurde et démagogique « immigré = musulman = djihadiste » que décline le Front National et que malheureusement propagent beaucoup de media, ouvertement ou insidieusement, tend à faire des immigrés des boucs émissaires pour dériver l'attention des vrais problèmes.

L'opposition systématique entre les « bons réfugiés » et les « mauvais migrants économiques clandestins » doit être dénoncée. C'est ainsi qu'en Europe sont mis en place des « Hotspots », véritables centres de tri entre réfugiés et migrants économiques gérés par Frontex. François Hollande dans une interview du 08/09/2015 insistait sur la « nécessité d'établir une distinction entre ceux qui relèvent du droit d'asile et ceux qu'il faut raccompagner ».

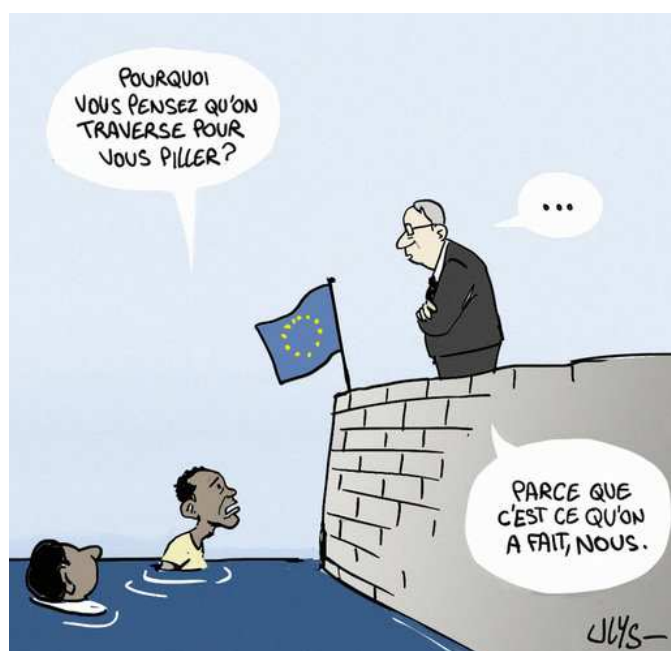
L'accord renégocié récemment entre les gouvernements français et britannique est de la même veine, il renforce la répression sans offrir de solutions concrètes, précarise encore plus les immigrés et pousse les passeurs à augmenter leurs tarifs.

Le comble de l'ignominie a été atteint avec l'accord entre la Communauté européenne et la Turquie du 18/03/16 qui organise un véritable troc humain : l'UE accepte « un Syrien réfugié en Turquie » pour chaque « nouveau migrant irrégulier » refoulé en Turquie depuis la Grèce.

Le réductionnisme humanitaire est dangereux également à plusieurs égards : il détourne des vrais problèmes, il établit un rapport inégal (assisté/assistant) et empêche la convergence des intérêts dans le sens de l'alternative populaire (rapport néocolonial). C'est la corde que l'on fait vibrer au PS pour éluder les questions de fond.

L'immigré est comme le chômeur ou le pauvre né en France : migrer ou demander l'asile, ce n'est pas demander la charité, c'est demander une place dans la société qui permette de vivre dignement. Et l'immense majorité n'a abandonné son pays que forcée et contrainte.

Nous ne sommes pas en concurrence : les immigrants sont plutôt plus jeunes et plus éduqués que la moyenne des résidents, ils sont contributeurs nets à la richesse nationale, au rajeunissement de la population et au rafraîchissement culturel de la société.



## Alors, que faire ?

Il y a des urgences humanitaires, et des associations tout à fait capables de les gérer, mais il faut leur donner les moyens de le faire au lieu de les restreindre comme c'est le cas depuis plusieurs années.

Mais la réponse est essentiellement politique, dans l'élimination des causes profondes qui chassent des millions de gens de leurs foyers et provoquent les affrontements entre peuples :

- obtenir la réversion des politiques néocoloniales et des interventions armées irresponsables qui ont enfanté DAESH et ses avatars au Proche Orient et en Afrique ;
- revaloriser les aides aux pays d'origine (au-delà des aumônes dérisoires offertes par nos pays riches) et réorienter les politiques de coopération sur une base démocratique de codéveloppement solidaire au service des peuples et non pour le bénéfice exclusif des grandes entreprises ;
- dans notre pays remplacer le néolibéralisme mortifère pour tous par un fonctionnement démocratique qui place l'homme au centre de la société.

Des principes essentiels doivent guider l'action :

- respecter les droits fondamentaux (Déclaration universelle des droits de l'homme) et le droit international (sauvetage en mer, regroupement familial, mobilité des personnes...);
- reconnaître le statut de réfugié à tout demandeur légitime ;
- assumer la convergence des intérêts entre locaux et immigrants, dans une dynamique solidaire ;

- penser l'identité comme construction collective de l'avenir et non comme différenciation ancrée dans le passé.

Parmi les mesures qui peuvent changer rapidement la donne :

- accueil dans des structures dignes, souples et efficaces, mise à disposition de logements transitoires ;
- abandon des mesures d'internement et abolition du pouvoir discrétionnaire du préfet ;
- refus de la politique de sous-traitance de la gestion des populations migrantes à des sociétés privées, des organisations maffieuses ou des Etats anti-démocratiques.

Et surtout, adopter une politique économique et sociale qui bénéficie à tous sans discrimination : construction de logements sociaux, renforcement des services publics, aide à l'emploi, déploiement de services d'entraide...

## Prendre la parole

Le traitement médiatique des migrations est encombré de poncifs, de préjugés et de contre-vérités qu'il faut absolument combattre, avec lucidité. Pour inverser cette tendance, comprendre, apprendre et diffuser l'information est très important, à travers la presse, les media, les réseaux sociaux....

Voici quelques liens et références dont nous avons tiré les informations pour cette Lettre :

La CIMADE : [www.lacimade.org/](http://www.lacimade.org/) . Différentes brochures très accessibles : "Décryptage : Europe et migrations", "Petit guide pour lutter contre les préjugés sur les migrants" et recommandations : "Inventer une politique d'hospitalité (40 propositions)" <http://www.lacimade.org/minisites/politiquehospitalite>

GISTI : <http://www.gisti.org/>

RESF : <http://www.educationsansfrontieres.org/>

Site Web de Marie-Christine VERGIAT (députée européenne) : <http://www.eurocitoyenne.fr/>

Amnesty International : <http://www.amnesty.fr/>

HCR : [www.unhcr.fr](http://www.unhcr.fr)

UNESCO : <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/>

INSEE : [http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=2&sous\\_theme=5](http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=2&sous_theme=5)

EUROSTAT : [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migration\\_and\\_migrant\\_population\\_statistics/fr](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics/fr)

Le Monde Diplomatique : <http://www.monde-diplomatique.fr/>

Regards : <http://www.regards.fr/>

Mediapart : <http://www.mediapart.fr/>

Le Monde : <http://www.lemonde.fr/>

L'Humanité : <http://www.humanite.fr/>

Les publications de Jean ZIEGLER (sociologue, expert au comité consultatif du Conseil des droits de l'homme de l'ONU).

Il existe par ailleurs une littérature abondante et riche sur le sujet.